

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/5/17
DOSSIER N°7285**

**PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAVAUX DE LA
DIGUE DE L'ETANG PRIVE DE DOMEYROT**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jéréemie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme.Hélène FAIVRE

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAVAUX DE LA DIGUE
DE L'ETANG PRIVE DE DOMEYROT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'article L.423-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration relatif aux transactions ;
Considérant la nécessité de parvenir à un accord amiable avec la propriétaire de l'étang pour permettre les travaux de réfection du remblai routier en vue du rétablissement complet de la circulation sur cette portion de la RD 40 ;*

*VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/5/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes du protocole à intervenir entre le Département et la propriétaire pour parachever la fin des travaux de réfection de la digue de l'étang de Domeyrot sur la RD 40 ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole joint en annexe confidentielle à la présente délibération et en accomplir les actes en découlant.

Dit que la dépense sera imputée sur l'AP OUVRAGES D'ART au chapitre 23 Immobilisations en cours Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques fonction 843 du budget du Conseil départemental pour 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET